Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260112-3322602_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 12 janvier 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 6 janvier 2026

Présents : VALO Annie, LE ROUX Marie-Pierre, ROBIN Stéphane, LEBRAS Sonia, LE MASSON Mélinda, RONDEL Stéphane, LE FEUVRE Bernard, POROTTO Mélanie, BLANCHARD Fabienne, CHEREUL Emeline, SOULABAIL Alexandre, BERESCHEL Régis LE GROS Alexis, RONXIN Annick

Absent excusé : THEPOT Alexis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Pierre LE ROUX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

332.26.02

Objet : 7.10 – Cimetière communal / tarifs des concessions

Mme Le Maire expose à l'assemblée que les tarifs des concessions du cimetière communal revus en janvier 2025 doivent être rediscutés annuellement.
Elle propose de fixer de nouveaux tarifs à partir du 1er février 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide de fixer des tarifs suivants, au 1er février 2026

Concessions 2 m² :

- ✓ 15 ans : 100 euros
- ✓ 30 ans : 200 euros

Cavurnes

- ✓ 15 ans : 300 euros
- ✓ 30 ans : 550 euros

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 20 janvier 2026.

Le Maire,
Annie VALO

MAIRIE DE SAINT-TRIMOEL
22510 Côtes d'Armor

la Secrétaire de séance,
Marie-Pierre LE ROUX

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.